

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTYERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Jardin des Sciences - Exposition temporaire sur les mauvaises herbes - Partenariat entre la Ville et l'Institut National de la Recherche Agronomique - Convention**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'année mondiale de la biodiversité, le Jardin des Sciences de la Ville de Dijon et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) souhaiteraient s'associer pour présenter en 2010 une exposition de plein air sur le thème des mauvaises herbes.

L'exposition aurait lieu au sein du Jardin botanique et de l'arboretum et se présenterait sous la forme d'une vingtaine de panneaux didactiques et illustrés, placés en extérieur.

Elle permettrait d'expliquer au grand public et de façon simple les enjeux de la gestion des mauvaises herbes qui sont multiples : agronomiques, économiques, mais aussi écologiques (biodiversité).

Cette exposition se déroulerait dès le mois d'octobre, à l'occasion de la fête de la science et pourrait se prolonger jusqu'au printemps 2011. Diverses manifestations viendraient compléter l'exposition : école de botanique, conférences etc.

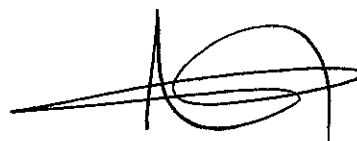
A ce titre, la passation d'une convention de partenariat entre les deux entités est proposée, afin de définir les obligations respectives de chaque partie.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - donner votre accord à l'établissement d'un partenariat entre la Ville et l'Institut National de la Recherche Agronomique, au bénéfice du Jardin des Sciences, dans le cadre de la réalisation d'une exposition sur les mauvaises herbes ;
- 2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 6/10/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 OCT. 2010



INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

VILLE DE DIJON

Convention de partenariat INRA – Ville de Dijon

ENTRE

La Ville de Dijon,

représentée par son Maire en exercice, dûment habilité, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2010, ci-dessous dénommée « La Ville »

d'une part,

Et

L'institut national de la recherche agronomique,

Marion Guillou, présidente de l'INRA,
représentée par Jacques Caneill, président du Centre de Dijon
ci-dessous dénommée l'INRA,

d'autre part,

Exposé préalable :

La médiation scientifique et technique est une activité importante dans nos sociétés hypertechniques. Non seulement il faut dire, transmettre la science, mais on voit bien que l'enjeu est double car la culture crée la richesse (cf la « stratégie de Lisbonne »). Pour note la culture scientifique fait partie des priorités du « grand emprunt ».

Ces préoccupations sont partagées par les deux institutions représentées.

L'Unité mixte de recherche « Biologie et gestion des adventices » de l'INRA de Dijon est l'unique pôle adventices (mauvaises herbes) et herbicides de l'INRA. Ses activités de recherche visent à étudier le fonctionnement des populations et des communautés d'adventices et leur réponse adaptative en réaction aux modes de production agricole. Cette unité mixte de recherche est tripartite entre l'INRA, l'université de Bourgogne et AgroSup Dijon, au sein de l'Institut Buffon.

Le Jardin des Sciences de la Ville de Dijon a pour mission, à partir de ses collections, son jardin botanique, ses salles d'expositions permanentes et temporaires, le développement de la culture scientifique et la sensibilisation des publics à la biodiversité.

Objet de la convention :

La présente convention formalise la volonté réciproque des deux structures de travailler ensemble pour la réalisation et le rayonnement d'expositions temporaires réalisées en commun, et ce dans le périmètre de leurs prérogatives respectives.

Pour la présente convention, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : nature de la manifestation

Dans le cadre de l'année mondiale de la biodiversité, le Jardin des Sciences de la Ville de Dijon et l'Institut National de la Recherche Agronomique s'associent pour présenter en 2010 - année mondiale de la biodiversité – une exposition de plein air sur le thème des « mauvaises herbes ».

On trouve les mauvaises herbes ou adventices dans tous les milieux gérés par l'homme. Atteignant des densités étonnantes si on ne réussit pas à les contenir, elles affectent le développement des cultures et génèrent des pertes de récolte importantes. A l'opposé, du fait de l'efficacité des pratiques culturales de notre agriculture moderne, certaines sont devenues rares ou sont en voie d'extinction. Or on sait qu'elles ont aussi un rôle fonctionnel important dans les écosystèmes et participent à la biodiversité. Les relations entre agriculture et biodiversité constituent une thématique de recherche actuelle.

Pour cette exposition, la Ville met à disposition le jardin botanique et l'Arboretum.

L'exposition se présentera sous la forme d'une vingtaine de panneaux didactiques et illustrés, placés en extérieur, au sein de l'arboretum du parc de l'Arquebuse. Cette exposition permettra d'expliquer au grand public et de façon simple les enjeux de la gestion des mauvaises herbes qui sont multiples : agronomiques, économiques, mais aussi écologiques (biodiversité).

Article 2 : durée de la convention

L'exposition sera implantée du 4 octobre au 7 novembre 2010, dans la perspective de la fête de la science, dans les allées de l'Arboretum. L'exposition pourra être prolongée par voie d'avenant jusqu'au printemps 2011 et profiter ainsi de plantations didactiques de mauvaises herbes .

Des manifestations complémentaires viendront compléter l'exposition (école de botanique, conférence, visite de classes). En parallèle à l'exposition en plein air, qui pourra circuler dans d'autres musées, une version itinérante pour les lycées est prévue et sera développée en lien avec le CRDP. Des documentations sur la thématique seront mises à disposition par l'INRA, dans la mesure de ses possibilités.

Article 3 : apport des parties

L'INRA apporte :

- ses connaissances scientifiques et la conception des contenus
- ses moyens en personnel
- ses ressources iconographiques et de documentation

La Ville apporte :

- son expertise et savoir faire en termes d'ingénierie et d'accueil d'expositions
- ses moyens en personnel,
- la mise en place des panneaux en extérieur sera réalisée par le personnel du

JDS

- ses espaces d'exposition, en l'occurrence l'arboretum du parc de l'Arquebuse.

Les éventuelles animations organisées et actions de valorisation de l'exposition seront réalisées conjointement par l'INRA et le JDS.

La prise en charge financière de la mise en forme et de l'impression des panneaux sera effectuée conjointement par l'INRA et le Jardin des Sciences. Des dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès de l'Etat et la Région

Les financements nécessaires, outre les apports indirects, proviendront de l'INRA (environ 5 000 euros), de la Ville (environ 7 000 euros) et d'une demande de subvention CPER (contrat de projets Etat-Région) 2011 pour la version itinérante.

Article 4 : propriété de l'exposition et des documents connexes

L'INRA reste « propriétaire » du contenu qu'il apportera.

Les deux parties pourront réutiliser les éléments de l'exposition pour itinérance et installation dans d'autres lieux, sous réserve d'information mutuelle et d'accord préalable entre les deux parties, avec un souci de coopération bienveillante.

La gestion et la circulation de la version itinérante (notamment en cadre scolaire) se fera en lien avec le CCSTI (Centre de culture scientifique technique et industrielle).

L'INRA se réserve le droit de mise en ligne sur son site internet d'une version numérique.

Article 5 : communication

La conception des panneaux est réalisée par l'INRA de Dijon, avec l'appui muséographique du JDS.

Tout document relatif à ces manifestations ou toute communication devra comporter les noms, coordonnées et logos des partenaires organisateurs.

Article 6 : responsabilités et assurances

La Ville n'est pas responsable du vol, des détournements ou détériorations pouvant survenir aux biens introduits, quel que soit le lieu de dépôt.

En cas d'intempéries et d'alerte météo orange, le parc restera fermé, sur décision de l'autorité administrative. Il ne pourra être ré-ouvert qu'après accord de la Police Municipale et du service des Espaces Verts.

Article 7 : résiliation

La présente convention est conclue pour la durée de l'exposition, soit du 4 octobre au 7 novembre 2010.

La mise à disposition du jardin botanique et de l'Arboretum étant consentie sur le domaine public, elle présente un caractère précaire et révocable. La Ville pourra y mettre fin pour un motif d'intérêt général ou en cas d'exécution de travaux dans l'intérêt du domaine occupé. Toutefois une information circonstanciée et motivée devra être faite à l'INRA au préalable.

Dans tous les cas, la résiliation n'ouvre aucun droit à indemnité ou à attribution d'un nouveau local pour l'INRA.

Fait à Dijon,

Le 2010

En deux exemplaires originaux

Le Président du Centre de Dijon
de l'INRA
Jacques Caneill

Pour la Ville de Dijon
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué
à la culture et au patrimoine municipal,
Yves Berteloot